



Mission régionale d'autorité environnementale  
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 6 décembre 2022

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe DUCROCQ
- Hélène FOUCHER
- Philippe GRATADOUR
- Pierre NOUALHAGUET

### **Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas**

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

*Néant*

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Lynde (59)

**Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc »** (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104 -35 du code de l'urbanisme)

Avis conformes favorables

*Néant*

Avis conformes défavorables

*Néant*

**Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Révision générale du PLU de Genech (59)

**Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Projet de rénovation urbaine du quartier de l'Alma à Roubaix (59)
- Projet de parc éolien « Les Froids Vents » de la société « Les Froids Vents » (RP GLOBAL France) sur les communes de Chepoix et Beauvoir (60) - Étude d'impact version octobre 2022
- Projet de parc éolien de la société Boralex Moulin d'Hestrus à estrus (62) - étude d'impact de mai 2021

**Autres dossiers soumis à délibération**

Absence d'observations au sens des articles R.122-7 et R. 122-21 du code de l'environnement

Dans l'état des informations fournies par la DREAL, après examen de la liste des dossiers par la MRAe, il ne sera pas produit d'avis pour les dossiers suivants :

- Parc éolien de la Paturelle à Hypercourt (80), soumis à évaluation environnementale,
- Régularisation de la déchetterie de Valenciennes (59), soumise à évaluation environnementale,

- Modification n°1 du PLU de Villeneuve sur Verberie (60), soumise à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif à la mise en compatibilité du PLU de Gosnay par déclaration de projet (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Hélène FOUCHER, membre de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de construction d'un ensemble commercial et de bureaux à Teteghem et Coudekerque-village (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre NOUALHAGUET, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet de la Distillerie Gayant à Pecquecourt (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

**Autres dossiers**

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE